

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2018,**

L'an deux mille dix huit à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Tramayes, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAYA, Maire.

Etaient présents: Michel MAYA, Maurice DESROCHES, Gérard DESRAYAUD, Robert MAZOYER, Jean-Marie BERTHOUD, Cécile CHUZEVILLE, Véronique MAZOYER, Amélie AUCAGNE Daniel GERBIER, Maurice AUCAGNE, Dominique BONNIN, Annie ACCARY.

Absents excusés :

Absents : Olivier PARDON, Cédric DUBOIS ,Christèle STALLA,

Secrétaire de séance : Amélie AUCAGNE

Membres en exercice : 15 / présents ou représentés : 12 / votants: 12

Convocation du 21 mai 2018 -

Après pointage des présents, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 avril 2018 n'est pas voté , une demande d'ajouts d'information est demandée.

Réflexion sur la création d'une commune nouvelle Bourgvilain – Saint Point - Tramayes

Suite à une sollicitation des maires de Bourgvilain et de Saint Point, il est proposé qu'une étude soit faite sur la création d'une commune nouvelle entre nos trois communes. Si l'on veut que cette commune nouvelle soit opérationnelle pour les prochaines élections municipales de 2020, compte tenu de la réglementation, ceci ne peut être fait pour le 1^{er} janvier 2020 et doit donc être effectif au 1^{er} janvier 2019.

Des interrogations sont soulevées tant sur le délai imparti pour réaliser cette création que sur les avantages et inconvénients pour la commune de Tramayes. Le maire apporte des éléments de réponse et indique que si les avantages financiers très intéressants des années précédents n'existent plus, il y a maintenant une augmentation d'environ 5 % des dotations de l'Etat pour les communes nouvelles.

Lors de la discussion, le conseil municipal prend acte de ce délai très contraint mais comprend néanmoins l'intérêt de la création d'une commune nouvelle.

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte avec 6 voix pour, 1 abstention et 5 voix contre l'acceptation d'une réflexion sur la création d'une commune nouvelle.

Demande d'un emploi service civique

La communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier a signé une convention avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale afin d'avoir du personnel en Service Civique. Les communes peuvent bénéficier de cette convention pour procéder à du recrutement. Ces emplois se font sur une période de 6 à 12 mois avec des missions de 24 heures par semaine au minimum. La charge financière pour la commune est de 108 € par mois. Compte tenu de ces conditions, le maire propose la création d'un emploi dans le domaine de l'environnement, l'idée étant d'obtenir un soutien dans la mise en œuvre définitive de la zone des Ecorces, et l'entretien des espaces verts. Le recrutement pourrait se faire pour septembre 2018 ou plus tôt si possible.

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte à l'unanimité la création d'un emploi civique.

Avancement travaux école

Le maire informe qu'un test d'étanchéité à l'air a été réalisé et qu'un deuxième fait à la réception des travaux. Un devis relatif à la liaison entre la salle des fêtes et l'école pour la fibre optique a été demandé car il est nécessaire de faire un lien électrique et informatique pour contrôler la production électrique. La somme demandée est de 6 692 €.

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Le maire poursuit en faisant un point sur l'avancement des travaux. L'école maternelle sera livrée cette été et donc bien opérationnelle pour septembre 2018.

Bilan locations SEMCODA

A la suite de la mise en location, les 12 logements ont trouvé preneurs rapidement. Il y a quatre familles qui habitaient déjà à Tramayes et huit familles qui viennent d'autres communes.

Il y a eu des problèmes de chauffage dans ces logements mais le souci ne provient pas du réseau communal.

A noter que le 18 juin le préfet sera en visite à Tramayes et visitera une des familles logée dans ces bâtiments.

Ancienne gendarmerie

La procédure d'appel est en cours auprès du tribunal administratif de Lyon.

Après avoir examiné les derniers écrits du préfet de Saône et Loire sur ce dossier, et après en avoir débattu, le conseil municipal adopte à l'unanimité la réponse apportée par l'avocate.

Réflexion sur les locaux associatifs

L'école élémentaire sera bientôt vide, il est souhaitable donc de mener une réflexion quant à son utilisation future. Par ailleurs quelques associations locales ont exprimé le souhait de bénéficier de locaux supplémentaires. Afin de tenter de répondre à ces demandes, une réunion pourrait être proposée durant l'été.

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette démarche.

Questions diverses

*Malgré nos différents courriers, la Poste maintient son projet de fermeture le samedi. Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité que compte tenu du préjudice causé au commerce local et aux habitants de mener des actions sous la forme de diffusion de pétition et sur la tenue d'une manifestation le lundi 4 juin dès 8h45 devant La Poste.

* Le maire informe qu'il y a parfois des démarcheurs qui se recommandent de la mairie, et rappelle qu'il n'en est aucunement le cas.

*Nous tenons à signaler que nous retrouvons régulièrement les toilettes de la Place de la poste dans un triste état (cuvette bouchée par un tas de papier toilette, murs partiellement recouverts d'excréments ...). Nous essayons de faire le nécessaire pour les maintenir dans un bon état de propreté et nous tenons à nous excuser pour les éventuels désagréments.

* Les anciens propriétaires de la Boulangerie invite le conseil municipal le 29/05 à 19h pour le pot de départ.

* Suite au changement de fournisseur d'électricité, Le maire propose la souscription de parts sociales au sein de la coopérative Enercoop pour un montant de 300 euros. Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette souscription.

* A la demande du Trésorier , il est demandé de procéder aux décisions modificatives suivantes :

Sur le budget Chaufferie :

Nous payons une cotisation pour l'association Amorce.

Il convient de mettre 520 € sur le compte 658 : charges diverses de la gestion courante.

Il est proposé l'opération suivante :

- -520 € sur le 61558 : autres biens mobiliers.
- +520 € sur le 658

Sur le budget général :

Formation Cosoluce

il est proposé :

- - 414 € sur le 6182 : documentation technique et générale
- + 414 sur le 6184 : versement à des organismes de formation

Régularisation de titres annulés sur des exercices précédents :

En 2014 un titre de 1487,70 a été émis à l'encontre de France Telecom. (Redevance d'Occupation du Domaine Public)

Or en 2015 deux titres ont été émis pour le même tiers et le même objet :

- l'un pour 2014
- l'autre pour 2015

Il convient donc d'annuler le titre de 2014 .

Il est proposé l'opération suivante :

- sur le chapitre 67 : charges exceptionnelles.(1000 euros en budget)
- -500 sur le 6574 :subventions aux associations
- +500 sur le 673,

Après en avoir débattu le conseil municipal adopte à l'unanimité les décisions modificatives présentées.

Le prochain conseil se tiendra le 29 juin 2018 .

La séance est levée à 00h00.